

FAQ

RÉSERVE CONTRACTUELLE PRÉSIDENTE DE L'UE (CFG22016-17)

Comment fonctionne la procédure ?.....	2
Est-ce une sélection pour travailler pour l'UE?	2
De quels types d'emploi s'agit-il?	2
En quoi consistent les tests?	2
Combien dois-je obtenir pour réussir le test?	3
Quand aurais-je mes résultats?	3
Quand les tests Pc ont-ils lieu?.....	3
J'ai déjà passé ces tests. Puis-je bénéficier d'une dispense?.....	3
Je suis fonctionnaire fédéral(e), puis-je bénéficier d'une dispense pour les tests?	3
Quand les entretiens auront-ils lieu?.....	3
Quand pourrais-je commencer à travailler?	3
Dois-je connaître l'anglais/néerlandais?.....	4
Dois-je avoir un diplôme/une expérience spécifique?	4
Je suis uniquement intéressé(e) par un poste à l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes/ par un poste dans le domaine de la communication/ par un poste près de chez moi..... Puis-je filtrer les offres d'emploi que je reçois ?	4
Puis-je obtenir un poste statutaire grâce à cette liste de lauréats?	4

Comment fonctionne la procédure ?

1. Vous passez un test informatisé.
2. Si vous réussissez, vous êtes inscrit(e) sur une liste de lauréats. Tous les services publics qui ont une offre d'emploi pour la présidence belge de l'Union européenne peuvent prendre contact avec les personnes reprises sur cette liste.
3. Vous recevez un mail contenant une offre d'emploi pour un poste spécifique.
4. Intéressé(e) ? Vous passez alors un entretien avec votre employeur potentiel pour ce poste.
5. Vous avez réussi l'entretien ? Le service peut vous engager.

Est-ce une sélection pour travailler pour l'UE?

Non. Il s'agit d'emplois au sein de l'**administration fédérale belge**. Plusieurs services de l'administration fédérale ont des projets en cours dans le cadre de la présidence européenne et recherchent des renforts temporaires. Vous ne travaillerez donc pas pour l'UE, mais vous travaillerez dans le domaine de l'UE.

De quels types d'emploi s'agit-il?

Les emplois concernés sont très variés, de l'organisation d'événements à la communication et au conseil politique. Vous trouverez de plus amples informations sur la page des employeurs.

Une fois que vous aurez réussi les tests PC et que vous êtes sur la liste de lauréats, vous recevrez des offres d'emploi pour des postes spécifiques, avec de plus amples informations sur le contenu du poste et les compétences requises.

En quoi consistent les tests?

Pour la partie informatique, vous passez deux tests : un [test de raisonnement abstrait](#) et un exercice de [bac à courrier](#). Vous pouvez trouver plus d'informations et une démonstration sur notre site web [ici](#).

Les entretiens sont menés selon la méthode STAR. En fonction du poste, une étude de cas peut également être réalisée. Plus d'informations [ici](#).

Combien dois-je obtenir pour réussir le test?

Vous devez obtenir au minimum une note de 50/100 pour l'ensemble des deux tests. Il n'est donc pas nécessaire de réussir chaque test séparément : si, par exemple, vous obtenez 20/50 pour le test de raisonnement et 30/50 pour l'exercice de bac à courrier, vous réussissez quand même au total. Vous trouverez vos résultats dans votre dossier en ligne dès que la sélection sera terminée. Attention : vous devez seulement vérifier si vous avez réussi le total des deux tests sous "screening spécifique à la fonction - PC". Les résultats des différents tests sont donnés à titre indicatif.

Quand aurais-je mes résultats?

Nous avons l'intention d'annoncer les résultats de l'épreuve informatique au plus tard à la mi-juillet. Par conséquent, vous ne recevrez vos résultats que si tous les candidats inscrits ont passé leur test.

Quand les tests Pc ont-ils lieu?

De fin avril à début juillet

J'ai déjà passé ces tests. Puis-je bénéficier d'une dispense?

Non, aucune dispense n'est accordée pour ces tests. Si vous voulez figurer sur la liste de lauréats, vous devez passer les tests PC.

Je suis fonctionnaire fédéral(e), puis-je bénéficier d'une dispense pour les tests?

Non. Cette sélection ne s'applique qu'aux profils contractuels, vous ne pouvez donc pas obtenir de dispense sur la base de votre nomination.

Quand les entretiens auront-ils lieu?

Vous serez contacté(e) pour un entretien dans la deuxième quinzaine de juillet au plus tôt. Mais des entretiens seront également organisés pendant le reste de l'automne (et éventuellement en 2023).

Quand pourrais-je commencer à travailler?

Les premiers recrutements sont prévus pour septembre, mais vous pouvez également commencer dans les mois qui suivent. Cela dépendra du ou des postes pour lesquels vous passez l'entretien.

La liste reste valable pendant 2 ans : cela signifie que vous pouvez encore recevoir des offres d'emploi jusqu'à la mi-juillet 2024 environ. Toutefois, la majorité des offres d'emploi seront envoyées à l'automne 2022.

Dois-je connaître l'anglais/néerlandais?

Il est possible que cela soit demandé pour certains emplois, mais ce n'est certainement pas le cas pour tous les postes. Lorsque vous êtes invité(e) à un entretien, vous trouverez ces informations dans la section "profil" de l'offre d'emploi.

Dois-je avoir un diplôme/une expérience spécifique?

Il est possible que cela soit demandé pour certains emplois, mais ce n'est certainement pas le cas pour tous les postes. Lorsque vous êtes invité(e) à un entretien, vous trouverez ces informations dans la section "profil" de l'offre d'emploi.

Je suis uniquement intéressé(e) par un poste à l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes/ par un poste dans le domaine de la communication/ par un poste près de chez moi..... Puis-je filtrer les offres d'emploi que je reçois ?

Malheureusement, ce n'est pas (encore) possible. Vous recevrez donc toujours toutes les offres d'emploi. Vous pouvez vous mettre en « inactif », mais vous ne recevrez alors plus d'offres d'emploi et vous risquez de passer à côté de l'emploi idéal. Vous pouvez postuler à l'offre qui vous intéresse et « ignorer » les autres sans que cela n'ait conséquence sur votre place dans la liste de lauréats.

Puis-je obtenir un poste statutaire grâce à cette liste de lauréats?

Non. Cette liste ne sera consultée que pour des emplois contractuels de durée limitée (durée du contrat entre 7 mois et 1,5 an). Par conséquent, vous ne recevrez aucune offre d'emploi statutaire par cette voie.